

Mise à disposition d'un atelier- appartement pour artiste à Berlin

Depuis novembre 2000 et grâce au soutien de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande, l'Association Atelier de Berlin, en collaboration avec le Service des affaires culturelles du canton de Neuchâtel, met à disposition des artistes et chercheurs neuchâtelois un atelier à Berlin. Dès le 1^{er} janvier 2012, un atelier-appartement sera à nouveau mis à disposition des artistes et chercheurs neuchâtelois à Berlin durant six mois. Le délai de réception des dossiers est fixé au 14 mars 2011.

Dès le 1^{er} janvier 2012, un atelier-appartement sera une nouvelle fois tenu à disposition des artistes et chercheurs neuchâtelois à Berlin pour un séjour de six mois. Chaque résident bénéficie de la mise à disposition gratuite de l'atelier et d'une bourse de 8.000 francs par séjour.

Cette action s'inscrit dans la politique culturelle du canton et vise à ouvrir de nouveaux horizons à de jeunes artistes et chercheurs dans une ville offrant une grande densité culturelle et qui est devenue une capitale artistique de premier plan.

Les trois prochaines périodes d'occupation s'étendent du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, du 1^{er} janvier au 30 juin 2013.

La désignation des résidents intervient sur la base d'un concours, la Commission des arts plastiques du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) et l'Association Atelier de Berlin fonctionnant en qualité de jury.

Les personnes intéressées peuvent télécharger un formulaire sur le site internet du service des affaires culturelles du Département de l'éducation, de la culture et des sports : www.ne.ch/culture, rubrique "Promotion culturelle", "Ateliers d'artistes".

Le délai de réception des dossiers est fixé au **14 mars 2011**.

Pour de plus amples renseignements:

Suzanne Béri, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 032 889 69 08.

Neuchâtel, le 31 janvier 2011